



Avis Motivé du CSEC réuni en séance plénière le 16 juin 2020

Consultation sur le projet de poursuite du plan de dé confinement de LCL

Avis motivé du CSEC

Même si nous relevons un certain nombre de points positifs dans votre projet de poursuite du plan de dé confinement :

- Possibilité de baisser le rideau afin de gérer le flux
- Commande de plexiglass y compris pour les services
- Interdiction d'ouvrir les points de vente en cas de manquement dans le dispositif sanitaire
- Mise en place de la ligne psychologique
- port du masque obligatoire pour les clients y compris à l'accueil
- Maintien des rémunérations pour tous nos collègues jusqu'au 30 juin

Pour autant, le CSEC souhaite vous rappeler que, malgré la préconisation gouvernementale de maintenir voire de renforcer un dialogue social, durant cette crise sanitaire majeure, vous n'avez pas jugé nécessaire d'associer les élus sur les mesures à mettre en œuvre.

Pire, au tout début de la crise, vous avez sous-estimé ses impacts et avez refusé d'écouter les élus qui vous ont réclamé de fermer les agences au public, de fournir des masques, du gel, d'isoler les salariés habitant ou travaillant dans des foyers infectieux.

Par ces décisions, nous considérons que vous n'avez pas mis en œuvre toutes les mesures de protection de vos salariés et de vos clients afin de les sécuriser et à ce titre, LCL ne s'est pas comporté telle une entreprise responsable.

Vous consultez aujourd'hui uniquement pour la phase 2 du dé confinement du fait des ordonnances et, malgré son engagement auprès du secrétaire du CSEC, la direction n'a donné aucun document présentant les éléments permettant de comprendre la mise en œuvre de votre projet au sein de chaque CSEE. Ainsi, la Direction s'est contentée des quelques slides communiqués au CSEC et nombre de CSEE ont souligné ce manque d'informations pourtant essentielles pour ce type de projet qui relève de la santé publique.

Nous soulignons par ailleurs, que les éléments fournis en amont de la réunion d'information au CSEC, n'ont pas permis la tenue de débats sereins et constructifs, la Direction se contentant de donner les très grandes lignes de son projet, obligeant ainsi les élus à poser de très nombreuses questions afin de chercher à connaître les détails du plan.

Par ailleurs, malgré leurs différentes demandes, les élus sont toujours dans l'attente d'éléments relatifs à la charge et aux conditions de travail ainsi que d'éléments financiers.

Concernant cette phase 2 du dé confinement, comme pour la phase 1, la direction ne retient des annonces gouvernementales que celles qui l'arrangent tout en les anticipant. Les propos



Avis Motivé du CSEC réuni en séance plénière le 16 juin 2020

les plus protecteurs comme le maintien du télétravail ne sont volontairement pas repris par LCL.

Sur le protocole sanitaire,

- Le matériel de protection est arrivé au compte-gouttes, très tardivement et en quantités et qualité insuffisantes. Le défaut d'informations locales ne nous permet d'ailleurs pas de vérifier si toutes les agences fermées pendant le confinement sont suffisamment équipées (notamment de plexiglass) pour leur réouverture.

Les lingettes, périmées de longue date, ne sont, selon vos propres dires, plus efficaces. Pour rappel, sur ce point, nous sommes toujours dans l'attente des résultats de laboratoire attestant de leur efficacité. Nous réitérons notre demande de les retirer des dispositifs et de les remplacer par des lingettes dont la date de péremption n'est pas dépassée !

- La notion de « jauge capacitaire » reste très floue et semble peu connue, tout comme les règles de distanciation sociale, les capacités maximales n'étant pas affichées la plupart du temps
- En CSEE, les élus n'ont pas été associés, leurs préconisations non entendues. Aucun cadencement prévisionnel sur les retours des salariés n'a été présenté
- Un PCA non adapté à une crise sanitaire, aucune évaluation des risques dans l'entreprise puisqu'à ce jour, PAPRIACT et DUER n'ont pas été mis à jour par rapport aux risques sanitaires et ceux liés à la nouvelle organisation du travail
- Soulignons la forte mobilisation des fonctions support qui ont permis d'équiper en un temps record, la quasi-totalité des salariés afin de travailler à distance, de simplifier et développer les process. Si la direction avait écouté les revendications des organisations syndicales relatives au télétravail en 2019, la précipitation aurait été moindre. Espérons qu'elle les écoutera davantage lors de la révision de l'accord

Le CSEC est toujours en attente d'éléments comme la fourniture des contrats de ménage renforcé, les fiches d'intervention de désinfection des locaux, le résultat d'analyse de l'efficacité des lingettes périmées, ...

Le CSEC vous demande :

- de rembourser les IK en zones oranges jusqu'au 13 juin 2020 puisque vous n'avez pas avisé les salariés par écrit de l'arrêt de cette prise en charge comme vous vous y étiez engagés au CSEC du 3 juin
- de laisser en télétravail les salariés « personnes fragiles » et les salariés côtoyant des personnes vulnérables jusqu'à nouvel ordre



Avis Motivé du CSEC réuni en séance plénière le 16 juin 2020

- de maintenir le télétravail pour les parents qui ont des difficultés de garde d'enfant, jusqu'au 6 septembre, les centres de vacances, colonies, ..., pour certains resteront fermés, d'autres auront une capacité d'accueil limitée
- de faire que le télétravail reste la règle jusqu'au 6 septembre
- de ne pas imposer à tous des congés en juillet et août, la majorité des salariés prenant naturellement leurs congés sur ces deux mois, ce qui aurait également pour conséquences des fermetures ou des maintiens de fermetures d'agences cet été

Nonobstant, ce projet de poursuite du plan de dé confinement ne peut être dissocié de son pendant qui porte sur l'aspect commercial. Or, sur ce dernier point, nous n'avons aujourd'hui aucune visibilité. **Quid de la révision des objectifs commerciaux ?** L'année ayant été bien entamée... Quid de la prise en compte de la crise économique qui s'amorce, consécutivement à cette crise sanitaire, dans la fixation de vos ambitions clients ? et cætera.

LCL est certes une entreprise commerciale. Pour autant, nous ne pouvons raisonnablement occulter les composantes essentielles dans la fixation d'objectifs... Par suite, il convient de maintenir le degré de motivation de nos collègues qui sont, de surcroît, également toujours dans l'attente d'un retour sur le versement d'une « **prime COVID** ».

Cette résolution vaut avis motivé et vœux du comité social et économique central. Nous rappelons à la direction qu'elle doit rendre compte, en le motivant, de la suite qu'elle entend donner aux vœux du Comité exprimés dans la présente résolution. Le Comité informera les salariés des propositions qu'il a faites et des suites que la direction entend leur donner.

24 votants dont :

14 pour

9 contre

1 abstention

LIONEL PICHODO

SECRETAIRE GENERAL DU CSEC LCL

